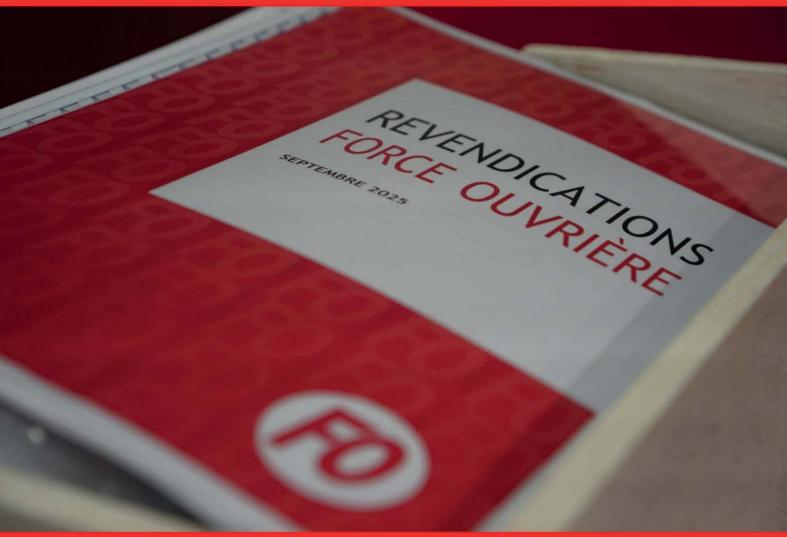
In Formilia au 14 octobre 2025 In International August 18 au 14 octobre 2025 Internati

















//// ACTU (pages 4 à 7)

Le 2 octobre, la grève et sa reconduction pour faire gagner nos droits

- FO appelle « à la grève et sa reconduction, à partir du 2 octobre ».
- 18 septembre : cortèges massifs pour grande colère sociale.
- Assurance chômage : FO attaque la lettre de cadrage devant le Conseil d'État.
- Finances publiques : quelle recette pour des recettes supplémentaires?

//// **DROIT** (page 9)

• Licenciement et accident de travail/maladie professionnelle.

//// **DOSSIER** (pages 11 à 14)

• Mobilisation à partir du 2 octobre : la feuille de route déterminée du CCN.

//// INTERNATIONAL (page 16)

- Automobile : vers une révision du calendrier du passage au tout électrique.
- À quand l'égalité salariale entre les hommes et les femmes?

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 17 à 21)

- Branche Autonomie : dernière-née des branches de la Sécurité sociale. À l'occasion des 80 ans de la Sécu, le secteur confédéral de la protection sociale collective revient sur son histoire.
- À Laon, Sonoco liquide une usine cependant rentable.
- Logifare Katoen Natie : FO mène la négociation du PSE.
- Schneider Electric prévoit la suppression de 130 emplois à Privas, FO se mobilise.
- Permis de conduire : mobilisés le 29 septembre, les inspecteurs exigent des effectifs supplémentaires.
- Montauban : avec 98% de grévistes, les ouvriers de Biscuit International obtiennent gain de cause.
- Dans les Pays de la Loire, une large mobilisation pour défendre l'hôpital public.
- AT-MP : une journée nationale FO le 7 octobre.
- Démantèlement du service du contrôle médical : FO dénonce un passage en force.

//// **CULTURE** (page 22)

- Protection du patrimoine : des signaux d'alarme.
- Documentaire. Des services publics à bout de souffle.

//// **PORTRAIT** (page 23)

• Laure Beyret, conseillère handicap aux moult victoires.

/ inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre Résistance Ouvrière, devenu par la suite Force Ouvrière, puis FO Hebdo. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, C. Josselin, F. Lambert. Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher. Conception de la maguette : V. Pfohl. Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier, T. Bouvines, Fanny Darcillon.

Rédaction en chef : V. Forgeront.

Abonnements: linfomilitante@fopresse.fr Imprimé par P. IMAGE, Paris.

Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174 Dépôt légal octobre 2025.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris. Tél.: 01 40 52 84 55 - Mél.: linfomilitante@fopresse.fr

Site: https://www.force-ouvriere.fr



Transformer l'essai par la grève reconductible!

e 18 septembre dernier, la première journée de mobilisation à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales a été une belle réussite. Un million de manifestants dans toute la France, de nombreux cortèges marqués par une forte présence de militants FO. Cette journée a aussi marqué par des grèves dans de nombreux secteurs, démontrant ainsi le refus du monde du travail de subir une nouvelle fois les reculs sociaux programmés dans les mesures budgétaires présentées en juillet par l'ancien Premier ministre.

Depuis, le gouvernement est tombé mais pas ses projets funestes. La colère des travailleuses et des travailleurs, elle, n'est pas retombée. On ne voit pas com-

ment elle aurait pu retomber, alors que le nouveau Premier ministre semble faire la sourde oreille à leurs revendications.

Au lendemain de la mobilisation du 18, l'intersyndicale lui adressait un ultimatum pour obtenir des réponses concrètes

sur plusieurs points précis : l'abandon de l'ensemble des mesures budgétaires annoncées le 15 juillet et de la réforme de l'Assurance chômage, ainsi que des projets attaquant le Code du travail, des mesures de justice fiscale, avec la mise à contribution des gros patrimoines et des très hauts revenus, la conditionnalité des aides publiques aux entreprises, des moyens budgétaires à la hauteur pour les services publics partout sur le territoire, l'abrogation de la réforme des retraites, des investissements en soutien à la réindustrialisation, et des mesures contre les licenciements.

La réponse rapide du Premier ministre et sa proposition de rencontrer les organisations syndicales sont d'abord apparues comme un signal positif. Mais la réunion de mercredi dernier a été une occasion manquée. Après un long échange avec le Premier ministre sur les enjeux qui se posent pour le monde du travail, aucune réponse claire n'a été apportée. Ni rupture avec les mesures présentées en juillet, ni engagement sur ce que pourraient être des mesures de justice sociale et fiscale. Et les rares pistes, évoquées vendredi dans la presse, ne sont pas de nature à rassurer les salariés. Il ne nous laisse pas d'autre choix que de monter d'un cran.

Dans ce contexte, nous avons appelé, avec

l'ensemble des organisations syndicales, à amplifier la mobilisation. C'est pourquoi FO a proposé à l'intersyndicale d'appeler à la grève sur plusieurs jours consécutifs (les 1er, 2 et 3 octobre), ce

qui a été refusé par les

À nouveau,

tous mobilisés car tous concernés!

autres organisations syndicales. Pour gagner sur les revendications, à commencer par l'abrogation de la réforme des retraites et l'abandon de tout budget d'austérité, FO appelle toutes les structures à réunir les salariés pour discuter et décider la grève et sa reconduction, à partir du 2 octobre, dans l'action commune partout où c'est possible. À nouveau, tous mobilisés car tous concernés! Il faut transformer l'essai. La réussite de cette mobilisation est indispensable pour dire non à l'austérité et oui à la justice sociale et fiscale!

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Le 2 octobre, la grève et sa recond

« Une journée qu'il faut réussir. Il faut mettre le paquet », appuyait le secrétaire général de FO, Frédéric Souillot, devant le CCN réuni les 24 et 25 septembre, évoquant la nouvelle mobilisation du 2 octobre décidée par l'intersyndicale face à l'absence de réponses du Premier ministre, Sébastien Lecornu, aux revendications demandant des mesures de justice sociale et fiscale. Ce dernier annonce déjà pour 2026 des économies sur les dépenses publiques. Mettant entre autres l'État dans son viseur, il balaie l'idée même d'une suspension de la réforme des retraites de 2023 - tandis que FO demande toujours son abrogation -, il envisage une nouvelle réforme de l'Assurance chômage, il évacue tout retour d'un impôt sur la fortune et, a priori, toute taxation des hauts patrimoines, et il ne répond pour l'instant en rien sur d'autres dossiers. FO, qui s'élève contre la poursuite des politiques d'austérité, appelle donc « à la grève et sa reconduction, à partir du 2 octobre ».

FO appelle « à la grève et sa reco

n l'absence, après vingt et un jours, d'un I nouveau gouvernement et sans détails des projets budgétaires pour 2026, un grand flou régnait encore le 30 septembre (date de bouclage de notre édition) sur les intentions du nouveau Premier ministre, Sébastien Lecornu. Quoique. S'il indique, quant à la manière de gouverner, vouloir des « ruptures » sur la forme, la méthode et sur le fond, il n'a pas convaincu les huit organisations syndicales, dont FO (la délégation était composée de Patricia Drevon et Pascal Lagrue), reçues le 24 septembre. « Aucune réponse claire n'a été apportée à la colère des salariés, agents, demandeurs d'emploi, jeunes, retraités », a déploré l'intersyndicale qui a donc décidé d'une nouvelle journée de mobilisation, par des grèves et des manifestations, le 2 octobre. FO a « proposé à l'intersyndicale d'appeler à la grève sur plusieurs jours consécutifs (les 1er, 2 et 3 octobre), ce qui

a été refusé par les autres organisations », soulignait le 25 septembre la résolution générale du CCN. FO appelle pour sa part « à la grève et sa reconduction, à partir du 2 octobre ». Cette nouvelle mobilisation intervient quelques jours après celle du 18 septembre et l'« ultimatum » adressé au Premier ministre. L'intersyndicale lui demandait de présenter d'ici au 24 du mois de premières réponses aux revendications pour la justice sociale et fiscale. Et que ces réponses marquent l'abandon des mesures d'austérité (en termes de santé, pensions, prestations sociales, Assurance chômage, salaires du public...) projetées par le projet Bayrou.

Quelle rupture?

« La seule chose que l'on attend, c'est une vraie rupture, sur la politique

18 septembre : cortèges mass



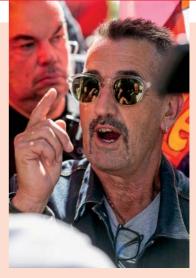
e Marseille à Nantes, en passant par Paris, près d'un million de manifestants ont battu le pavé à l'appel de l'intersyndicale, soit huit organisations, dont FO. La journée a été marquée aussi par des grèves dans de nombreux secteurs. « Stop à ce budget d'austérité, la copie doit être revue complètement », résumait, en tête

du cortège parisien, Frédéric Souillot, le secrétaire général de FO, évoquant l'axe budgétaire pour 2026 présenté cet été par François Bayrou, désormais ex-Premier ministre. « L'alternative? C'est justice fiscale, justice sociale, conditionnalité des aides publiques aux entreprises. Sans oublier le retrait de la réforme qui

uction pour faire gagner nos droits

onduction, à partir du 2 octobre »

de l'offre, sur la verticalité », martelait le 24 septembre Frédéric Souillot, reçu deux jours plus tôt par Sébastien Lecornu, auquel il a remis le cahier de revendications de FO et qu'il rencontrera encore début octobre. Le problème des finances publiques « c'est d'abord le manque de recettes. Il est temps d'ouvrir la discussion sur la progressivité de la fiscalité, la contribution des grandes entreprises, des hauts revenus ou des patrimoines, ou la lutte contre l'optimisation fiscale! », appuie le secrétaire général. Le Premier ministre, qui a fait savoir le 24 septembre au soir qu'il allait solliciter la « contribution » des organisations syndicales sur cinq thèmes (financement de la protection sociale, réindustrialisation et souveraineté économique, conditions de travail et qualité de vie au travail, renforcement du paritarisme, modernisation du marché du travail). annonçait deux jours plus tard son projet de baisse des dépenses de l'État à hauteur de 6 milliards d'euros en 2026. Le projet Bayrou prévoyait un effort de 4,8 milliards d'euros pour l'État et 5,2 milliards pour ses opérateurs. Est annoncée aussi une prochaine réforme de l'État et un nouvel acte de décentralisation (avec modification de l'organisation territoriale). Le Premier ministre, qui réaffirme l'objectif d'un déficit public ramené à 3% en 2029 (4,7% en 2026, quand François Bayrou visait 4,6%), se prononce contre une « suspension » de la réforme des retraites de 2023, dont FO demande toujours l'abrogation. Il évacue tout retour de l'ISF ainsi que la création d'une taxe sur les hauts patrimoines (sur le mode de celle actuellement médiatisée et consistant en une taxation annuelle de 2% des patrimoines supérieurs à 100 millions d'euros). Tandis que le Medef prévoit



de tenir un meeting le 13 octobre pour s'opposer à toute hausse de la fiscalité des entreprises, Sébastien Lecornu, laconique, indique seulement pour l'instant que « certains impôts augmenteront, mais d'autres diminueront ». Les ultra-riches et les grandes entreprises seraient-ils encore protégés de tout effort en 2026?

Valérie Forgeront

ifs pour grande colère sociale

a reporté l'âge de la retraite à taux plein à 64 ans. »

Partout, les cortèges ont massivement rassemblé. Jeunes, actifs, retraités... Ils étaient 120000 manifestants à Marseille. 15000 à Grenoble, 35000 à Bordeaux, 8000 à Angers et à Metz, 5000 à Mulhouse, 6000 à Bayonne, 3000 à Périgueux... Tous les secteurs, du public comme du privé, étaient représentés - notamment via la mobilisation des fédérations FO -: pharmacie, chimie, métallurgie, Éducation nationale, santé, alimentation, énergie, transports, environnement, police, justice...

Un ras-le-bol généralisé

« La colère est très forte », soulignait à Marseille Franck Bergamini, pour l'UD FO des Bouches-du-Rhône. « Déjà les gens n'en peuvent plus et les projets portant des mesures de réduction des dépenses ont été la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Ils veulent que soient taxés les plus

riches, pas que l'on s'en prenne aux services publics ni aux classes moyennes! » Au Havre, des militants FO des sites Renault ou Total étaient dans le cortège. « Il y a un rasle-bol généralisé », expliquait Yannis Aubert, pour l'UD FO de Seine-Maritime. « Les gens sont en colère contre le détricotage de la Sécu et les efforts qu'on veut encore leur demander. Ils veulent des hausses de salaire et du point d'indice. » Au Puy-en-Velay, les 2500 manifestants ont réaffirmé eux aussi le refus de l'austérité sous toutes ses formes. Ils ont dénoncé « la casse des services publics et les suppressions d'emplois, revendiqué de meilleurs salaires, la défense de la protection sociale, l'abrogation de la réforme des retraites », soulignait Vincent Delauge, pour l'UD FO de Haute-Loire. Cette demande de justice sociale et fiscale sera une nouvelle fois exprimée à partir du 2 octobre. Les organisations syndicales, FO en tête, pressent le nouveau Premier ministre de répondre au plus vite. Sandra Déraillot



Le 2 octobre, la grève et sa recond

Assurance chômage : FO attaque la lettre de cadrage devant le Conseil d'État

e 9 septembre, FO a saisi le Conseil d'État pour contester la légalité de la lettre de cadrage relative à la négociation de la convention d'Assurance chômage, adressée le 8 août 2025 aux organisations syndicales par le Premier ministre de l'époque, François Bayrou. Dans sa requête, la confédération demande une suspension d'urgence de cette lettre, et en conteste aussi le fond. Elle dénonce « un recours abusif et manifestement injustifié du pouvoir exécutif », cette lettre de cadrage visant à imposer une nouvelle négociation aux interlocuteurs sociaux. Cela alors même que la récente convention

de l'Assurance chômage de novembre 2024 n'a pas encore produit tous ses effets. La demande du gouvernement, désormais démissionnaire, consistant à exiger de nouveau des économies sur l'Assurance chômage (entre 2 et 2.5 milliards d'euros par an entre 2026 et 2029), « revient, en réalité, à créer inéluctablement les conditions d'un échec de négociation, avec pour but évident de permettre au gouvernement d'édicter par voie réglementaire des mesures remettant en cause ce que viennent de conclure conventionnellement les partenaires sociaux ». FO souligne encore qu'il s'agit là d'une « atteinte grave et caractérisée » au principe de négociation des conditions d'indemnisation de l'Assurance chômage.



Incertitude sur le maintien de ce document

La date à laquelle le Conseil d'État livrera sa décision n'est pas encore connue. « Pour nous, il y avait urgence à agir. D'autant que le nouveau Premier ministre ne nous a pas dit qu'il laisserait tomber cette lettre de cadrage », rappelle Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé de l'emploi. Sébastien Lecornu est en effet resté très évasif sur une éventuelle réforme de l'Assurance chômage, confirmant pour l'instant seulement son souhait que soit durci le mécanisme des ruptures conventionnelles.

Ariane Dupré

Finances publiques : quelle recette pour des recettes supplémentaires?

a question de l'obtention de recettes publiques supplémentaires est désormais un débat national majeur. Rien d'étonnant. Depuis 2017, les mesures successives de baisse d'impôts ont abouti à une perte de recettes fiscales à hauteur de 62 milliards, estimait la Cour des comptes en 2024. De son côté, début juillet, un rapport sénatorial chiffrait à 211 milliards d'euros en 2023 l'ensemble des aides publiques aux entreprises. Avec entre autres des dépenses fiscales (dont crédits d'impôts) représentant un manque à gagner de 88 milliards d'euros et des allégements de cotisations sociales, à hauteur de 75 milliards d'euros. Mais les mesures pour accroître les recettes et en visant les ultra-riches et les grandes entreprises restent minimes, quand elles ne sont pas repoussées. Ainsi, la contribution fiscale supplémentaire des ménages à hauts revenus (au-delà d'un revenu fiscal de référence de 250000 euros pour une personne seule et 500000 pour un couple), initiée fin 2024 et prévue primitivement pour trois ans (pour un rendement annuel de moins de 2 milliards d'euros), n'est, pour l'instant, maintenue qu'en 2025. Le nouveau Premier ministre, Sébastien Lecornu, a déjà indiqué son opposition à une nouvelle forme (taxe Zucman) de surtaxation des hauts patrimoines, il écarte par ailleurs un retour de l'impôt sur la fortune. L'ISF, supprimé en 2018, consistait en une surimposition dès un patrimoine (immobilier et actifs financiers) net de 1,3 million d'euros.



Affichant un rendement de près de 5 milliards d'euros, il concernait 350000 ménages. L'IFI, qui l'a remplacé – payé en 2024 par 186000 ménages –, n'impose que le patrimoine immobilier net (au-delà d'une valeur de 1,3 million d'euros). En avril dernier, la DGFIP notait que l'IFI (avec un rendement de 2,2 milliards d'euros en 2024) ne représente que 0,5% des recettes fiscales nettes de l'État.

Fraudes : une lutte aux moyens tronqués

Les très grandes entreprises s'alarment quant à elles (tel Bernard Arnault, patron



de LVMH) d'une éventuelle poursuite en 2026 de la surtaxation des bénéfices (440 entreprises aux chiffres d'affaires supérieurs à un milliard d'euros sont concernées), pour une recette de 4 à 8 milliards d'euros. L'obtention de recettes supplémentaires passe par la lutte contre les fraudes, met en avant quant à lui l'exécutif depuis des mois. Le 30 juin était promulguée une loi contre les fraudes aux aides publiques (en matière de rénovation énergétique, de formation...). Par ailleurs, un projet de loi de lutte contre la fraude fiscale (estimée entre 60 et 100 milliards par an) et sociale (estimée à 13 milliards d'euros, du fait principalement des entreprises) devrait être présenté au Parlement à la mioctobre. Reste que ces luttes nécessitent des moyens, dont des effectifs publics. Or... en octobre dernier, un rapport de la commission des finances de l'Assemblée rappelait que « plus du quart des effectifs de la DGFIP » ont disparu en quinze ans. Et, entre 2014 et 2023, « ce sont 20% des moyens humains du contrôle fiscal qui ont été supprimés (...), et ce, alors même que la lutte contre la fraude fiscale a été érigée en priorité par les gouvernements de ces dernières années ».

Valérie Forgeront





Licenciement et accident de travail/ maladie professionnelle

n salarié est engagé comme plombier dans une entreprise le 1^{er} décembre 2016.

Le 1er février 2018, il est arrêté pour maladie.

Il est licencié le 16 novembre 2018 pour absences prolongées entraînant une perturbation de l'activité de l'entreprise nécessitant son remplacement définitif.

Il saisit le conseil de prud'hommes d'une demande de nullité de son licenciement.

La cour d'appel fait droit à sa demande au motif qu'au moment du licenciement, l'employeur avait connaissance de la demande du salarié de reconnaissance de sa maladie professionnelle, puisqu'il avait écrit quelques jours plus tôt à la caisse primaire d'Assurance maladie pour contester cette reconnaissance. Selon ces constatations, l'employeur aurait dû appliquer les règles protectrices des salariés victimes d'accident ou de maladie d'origine professionnelle.

La Cour de cassation, dans un arrêt du 24 septembre 2025 (n°22-20155), casse l'arrêt d'appel :

« 6. Pour dire le licenciement nul, l'arrêt retient que le salarié rapporte la preuve que son employeur avait connaissance de sa demande de reconnaissance de maladie professionnelle, dès lors qu'il justifie que l'employeur a écrit le 5 septembre 2018 à la caisse primaire d'Assurance maladie pour contester cette demande.

7. L'arrêt en déduit que l'employeur aurait dû appliquer les dispositions protectrices des salariés victimes d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

8. En se déterminant ainsi, alors qu'il résultait de ses constatations que le caractère professionnel de la maladie était contesté et sans rechercher si l'arrêt de travail du salarié avait pour origine, au moins partiellement, un accident du travail ou une maladie professionnelle, la cour d'appel n'a pas donné de base légale à sa décision. »

Pour la Cour de cassation, la cour d'appel a été un peu trop « rapide » pour appliquer les règles protectrices du licenciement pour accident du travail ou maladie professionnelle, alors qu'au moment du licenciement, aucune reconnaissance du caractère

CE QUE DIT LA LOI

L'article L. 1226-9 du Code du travail dispose :

« Au cours des périodes de suspension du contrat de travail, l'employeur ne peut rompre ce dernier que s'il justifie soit d'une faute grave de l'intéressé, soit de son impossibilité de maintenir ce contrat pour un motif étranger à l'accident ou à la maladie. »

L'article L. 1226-13 précise :

« Toute rupture du contrat de travail prononcée en méconnaissance des dispositions des articles L. 1226-9 et L. 1226-18 est nulle. »

professionnel de la maladie n'était « *encore?* » établie, alors qu'une demande était en cours.

Cependant, on peut s'interroger sur la « précipitation » de l'employeur à licencier le salarié alors que cela fait déjà huit mois qu'il est en arrêt de travail!

Cet arrêt, restrictif des droits des salariés, rejoint un autre arrêt du 10 septembre 2025 (n°23-19841) par lequel la Haute Cour a considéré que la seule prise en charge d'un arrêt en AT/MP ne suffit pas à prouver le caractère professionnel de l'accident ou de la maladie : c'est l'application du principe de l'autonomie du droit du travail sur le droit de la Sécurité sociale.

Où se situe cette autonomie dans cet arrêt du 24 septembre voué à publicité?

Secteur juridique

Parce qu'un salarié averti en vaut deux, n'hésitez plus! Pensez à vous abonner aux *InFOjuridiques*. Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender.

♠ Abonnez-vous : https://frama.link/InFOjuridique



Retrouvez l'actualité du secteur juridique sur : www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique

600000, c'est un joli chiffre. Pas un numéro.

À l'aube de nos 65 ans, nous avons franchi le cap des 6 millions de sociétaires. C'est à Nolwenn S., notre nouveau sociétaire, que nous le devons. Merci à lui, mais aussi à nos 5 999 999 autres sociétaires d'avoir choisi la Macif: un modèle sans actionnaires, avec des prix justes et un service client toujours à vos côtés. Pour nous, vous ne serez jamais un simple numéro.





^{*} Étude OpinionWay - 1005 répondants - Janvier 2024 - Catégorie compagnies d'assurance.



Mobilisation à partir du 2 octobre : la feuille de route déterminée du CCN



Un CCN de FO logiquement centré sur l'appel à la mobilisation, à partir du 2 octobre, par des grèves et des manifestations. Le Comité confédéral national des 24 et 25 septembre s'est en effet ouvert le jour même où les huit organisations, dont FO, formant l'intersyndicale étaient reçues par le nouveau Premier ministre, Sébastien Lecornu. Mais les réponses aux demandes d'abandon des politiques d'austérité, et donc d'engagement de mesures permettant d'aller vers une vraie justice fiscale et sociale, ne vinrent pas. Le Premier ministre écarte une abrogation de la réforme des retraites de 2023, ainsi que le demande FO, et même une suspension. L'intersyndicale réunie ce 24 septembre a donc décidé une nouvelle mobilisation, après celle du 18 septembre. Si la date du 2 octobre a été arrêtée, FO a souhaité lui apporter un caractère reconductible. Tant par leurs interventions à la tribune que par la résolution générale du CCN adoptée à une quasi-unanimité, les militants FO ont montré leur détermination à faire aboutir les revendications : sur les salaires. l'emploi, la santé, les retraites, les services publics, la réindustrialisation, les aides publiques, le paritarisme... Ce qui implique de parvenir, par le rapport de force, à mettre un coup d'arrêt aux mesures d'austérité qui menacent de perdurer en 2026. « On se doit de réussir » cette mobilisation « pour gagner » sur les revendications, insistait le secrétaire général, Frédéric Souillot.

Mobilisation à partir du 2 octobre : la

est un CCN sur fond « d'actualité brûlante », soulignait le secrétaire général de FO, Frédéric Souillot, dès l'ouverture le 24 septembre du Comité confédéral national. Et pour cause. Le même matin, une délégation FO (les secrétaires confédéraux Patricia Drevon et Pascal Lagrue) était reçue par le nouveau Premier ministre, Sébastien Lecornu, avec sept autres organisations. L'objectif de l'intersyndicale, qui avait lancé un ultimatum au Premier ministre, était d'obtenir des réponses à la revendication de mesures pour une justice sociale et fiscale. Il n'en fut rien. « Le Premier ministre nous dit en somme, je suis un Premier ministre qui n'a pas de gouvernement et pas de majorité à l'Assemblée nationale. Et il voudrait qu'on lui fasse confiance!», lançait Frédéric Souillot à la tribune. Ce CCN - le dernier avant le congrès confédéral qui se tiendra du 20 au 24 avril à Dijon - a affiché encore sa singularité dans le cadre de cette actualité brûlante. Le 24 septembre en effet, constatant l'absence de réponses du Premier ministre, l'intersyndicale s'est réunie deux fois dans la journée et a décidé



Pour accroître encore l'audience de FO, priorité au développement syndical

ans sa feuille de route, le CCN appelle aussi à poursuivre le développement syndical. C'est un enjeu majeur pour FO afin d'accroître encore son audience, a souligné le secrétaire général de la confédération, Frédéric Souillot. La résolution générale affirme ainsi la nécessité de poursuivre les adhésions, et cela des ouvriers aux cadres. Avec l'évolution des catégories socio-professionnelles, en effet « les cadres sont un enjeu qu'il ne faut pas négliger », a appuyé Hervé Larrouquere, secrétaire général de l'UD FO des Pyrénées-Atlantiques. En matière de syndicalisation, de bonnes nouvelles ont été annoncées. Dans le Lot, où FO est déjà bien implantée, « nous avons connu une hausse de 4% de représentativité. Les équipes se sont renouvelées,

avec plein d'idées neuves », s'est félicité David Lagarrigue, secrétaire de l'UD du Lot. À La Réunion, FO est passée de 12% à 17% de représentativité. « Beaucoup de salariés nous rejoignent pour lutter contre la casse sociale », constate Jean-Paul Paquiry, le secrétaire général de l'UD.

De nouveaux outils pour les UD et les fédérations

Pour appuyer le développement, la confédération a mis en place, depuis le mois de juin, un nouveau logiciel de mesure d'audience et de représentativité (MarsFO), qui répertorie les informations sur les cycles des élections professionnelles dans les entreprises et les listes syndicales. Une initiative saluée

par les militants. « C'est un véritable outil pour préparer l'avenir syndical », a apprécié Ludovic Durand, secrétaire général de l'UD de Lozère. Les fédérations œuvrent également au développement. En lien avec la mise en place de ce logiciel, la FGTA-FO s'est lancée dans un plan de développement ambitieux. « L'objectif, c'est de doubler le nombre d'adhérents », a souligné devant le CCN Laurent Rescanières. le secrétaire général de la fédération. FO-Métaux a également annoncé le lancement d'un grand programme de développement pour la fin octobre. Car « développer le nombre d'adhérents, c'est notre priorité pour construire un rapport de force. C'est par là que ça commence », a rappelé Valentin Rodriguez, secrétaire général de la fédération.

feuille de route déterminée du CCN



d'une nouvelle mobilisation, après celle du 18 septembre qui avait rassemblé sur tout le territoire autour d'un million de manifestants. La date du 2 octobre a ainsi été choisie par l'intersyndicale pour une journée de « grèves et manifestations ». Le CCN de

FO, dont la résolution générale a été adoptée le 25 septembre à une quasi-unanimité, a décidé d'étendre la portée de cet appel. Ainsi, « pour gagner sur les revendications, à commencer par l'abrogation de la réforme des retraites et l'abandon de tout budget d'austérité, le CCN appelle toutes les structures à réunir les salariés pour discuter et décider la grève et sa reconduction, à partir du 2 octobre, dans l'action commune partout où c'est possible ». Et de souligner aussi que « FO a proposé à l'intersyndicale d'appeler à la grève sur plusieurs jours consécutifs (les 1er, 2 et 3 octobre), ce qui a été refusé par les autres organisations syndicales ».

Un non ferme à la poursuite des politiques d'austérité

C'est donc dans ce contexte national mouvementé – et c'est sans parler du contexte international, fait d'une bataille douanière rude lancée par les États-Unis et plus gravement de guerres sanglantes qui secouent la planète; le secrétaire général de FO a d'ailleurs adressé le 23 septembre un courrier au président de la République, lui demandant une prise de mesures concrètes face à la situation dramatique de la population de Gaza – que s'est tenu ce CCN. Une réunion du « parlement » de FO particulièrement focalisée sur la mobilisation, expression du ras-le-bol des travailleurs,

exigeant des hausses de salaires, une véritable politique de réindustrialisation et l'arrêt des plans sociaux, la conditionnalité des aides publiques aux entreprises, l'abrogation de la réforme des retraites, l'absence de gel sur les dépenses publiques (une année blanche était projetée pour 2026 par François Bayrou), le refus de toute attaque contre la Sécurité sociale (qui célèbre cette année ses 80 ans)... Alors que les axes précis des projets de textes budgétaires pour 2026 (projet de loi de finances et projet pour la Sécurité sociale) n'ont pas été présentés, la crainte est toutefois forte d'une poursuite des politiques d'austérité, ont souligné les militants, confirmant au fil de leurs interventions (cinquante) à la tribune leur refus d'une telle situation. « Après l'effort de 44 milliards d'euros, ce serait finalement 20 milliards? Et le mot "abrogation" de la réforme des retraites n'apparaît pas » dans les propos du Premier ministre, listait avec ironie Michel Le Roch (UD de Loire-Atlantique), indiquant encore que FO « ne veut pas faire simplement "bouger les lignes" [sur des mesures gouvernementales sévères qui pourraient être proposées, NDLR] », comme pourraient le souhaiter certaines organisations, mais que soit mis un arrêt net aux politiques d'austérité. « 44 milliards? 20 milliards? Le problème est : à qui on va demander de payer la note! Aux travailleurs? », fustigeait Sébastien Busiris (FEC-FO). « Les travailleurs ont assez tringué », résumait



Mobilisation à partir du 2 octobre : la feuille de route déterminée du CCN

Magalie Lardeux (UD du Maine-et-Loire). « La grève reconductible est le seul moyen de faire plier Macron, Lecornu... », martelait Sébastien Vacher (UD du Jura).

Des actions sectorielles à venir

Cette volonté d'une mobilisation soutenue sera maintes fois exprimée par les militants, pointant aussi cependant les difficultés salariales qui agissent comme un frein. « Beaucoup dans nos secteurs ont des salaires bas », indiquait ainsi Laurent Rescanières (FGTA-FO), rappelant l'apport de récentes négociations interprofessionnelles: fin de la limitation à trois des mandats de délégués, la retraite progressive accessible à partir de 60 ans... Valentin Rodrigues (FO-Métaux) appelait ainsi à « privilégier une politique contractuelle et le dialogue social ». Au-delà de la mobilisation « à partir du 2 octobre ». l'Union interfédérale FO-Fonction publique annonçait elle « l'organisation d'une mobilisation militante les 13, 14 et 15 octobre, devant l'Assemblée nationale. Au programme : tractage et explication de nos positions », indiquait Christian Grolier. « On pense à organiser une semaine noire dans le transport, autour de la deuxième auinzaine d'octobre », annoncait de son côté Patrice Clos (Fédération des Transports et de la Logistique FO-UNCP),

précisant que la revendication salariale est dans le secteur la « première des revendications ».

Ce CCN, qui a souligné toute la détermination de l'organisation à obtenir de vraies mesures de justice sociale et fiscale, a été aussi l'occasion pour FO, à commencer par son secrétaire général, de rappeler qu'en cette année 2025 sont célébrés les 130 ans de la CGT (née à Limoges le 23 septembre 1895). « Nous sommes tous ici, en tant que militants de la CGT-Force Ouvrière, les héritiers de cette organisation originelle, celle qui a mis en avant la nécessité de l'indépendance syndicale! », rappelait Frédéric Souillot. Valérie Forgeront

FO plus que jamais en soutien aux travailleurs ultramarins

e CCN d'automne, dont une des séances a été présidée par Christian Vaamei, secrétaire général de l'UD FO de Wallis-et-Futuna, a illustré tout le soutien de FO aux territoires ultramarins. Ainsi, le Comité confédéral national de FO a adopté, à l'unanimité, une résolution spécifique outre-mer. Par ce texte, il « exige une véritable continuité territoriale », et affirme que « la République, une et indivisible, doit garantir l'égalité des droits entre les territoires hexagonaux et les territoires ultra-marins en tenant compte de leurs spécificités ».

Des territoires ultramarins aux prises avec de graves difficultés. « Il faut lutter contre la vie chère qui leur est imposée. L'explosion sociale est proche », a alerté le secrétaire général de FO, Frédéric Souillot. Les secrétaires d'UD ultramarins ont témoigné en effet d'une tension toujours vive face au coût de la vie. Ce que les mesures gouvernementales déjà actées ou encore le projet de loi contre la vie chère en outre-mer ne règlent en rien. « Nous sommes assis sur une marmite. En Martinique, il y a de la violence dans les rues. Et elle est due à la vie chère », a appuyé

Éric Bellemare, secrétaire général de l'UD FO de la Martinique. Le militant a ainsi expliqué que le plan gouvernemental de 2024 annulant la TVA sur 6000 produits de base a été très insuffisant : « La vie chère ne concerne pas uniquement l'alimentation. Exemple : un médicament comme le doliprane coûte 2,18 euros dans l'Hexagone, mais c'est entre 3 et 5 euros en Martinique. À savoir aussi que la spéculation sur le foncier pose des problèmes aux Martiniquais pour se loger. Quant au chômage, il repart à la hausse. »

L'urgence des hausses de salaires

La situation est tendue aussi à La Réunion, où les transporteurs sont en grève, tout comme les salariés de l'usine sucrière de Tereos de Bois-Rouge, qui revendiquent des hausses de salaires. Une revendication salariale patente d'ailleurs sur tout le territoire, indiquait Jean-Paul Paquiry, secrétaire général de l'UD FO de La Réunion, soulignant aussi : « Nous voulons plus de moyens pour les services publics, notamment pour notre hôpital qui souffre terriblement. » Quant aux mesures d'austérité appliquées à la fonction publique, le militant rappelait encore: «Les personnels de la fonction publique refusent la baisse de leur traitement lorsqu'ils sont en arrêt maladie, et la baisse de l'indemnité vie chère lorsqu'ils sont en congé pour longue maladie. La vie chère à La Réunion ne s'arrête pas lorsqu'on est malade! » Alors que le salaire moven par tête (SMPT) est inférieur de 590 euros à celui de la métropole, il y a « urgence à ce que toutes les conventions collectives nationales soient étendues pour permettre de combler ce type d'écart de salaire ». Assis sur une réduction massive des dépenses publiques, l'axe budgétaire pour 2026 qu'avait présenté cet été François Bayrou, désormais ex-Premier ministre, a rencontré une vive opposition des militants FO d'outre-mer. « Il était question de diminuer de 20% l'enveloppe de la mission outre-mer, laquelle est de 3 milliards d'euros en 2025. Une telle baisse signifierait moins de services publics pour les outre-mer », s'est indigné Patrick Galenon, secrétaire général de l'UD FO de Polynésie. Ariane Dupré

ADHÉRENTS FO CONNAISSEZ-VOUS L'AFOC?

L'AFOC est une association de consommateurs et de locataires

Elle vous informe et vous conseille sur vos droits.

Agréée par l'État, elle vous défend auprès des professionnels et des bailleurs



Rappel produits

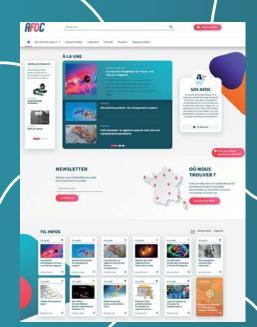
Consultez la liste des produits dangereux ou défectueux mise à jour en temps réel



Inscrivez-vous à la newsletter

Actualités, infos pratiques, conseils...

Restez informés!





Un litige avec un professionnel?

Votre compte bancaire a été débité à votre insu?

Le propriétaire de votre logement vous réclame des charges indues?

Rendez-vous sur www.afoc.net rubrique SOS AFOC



Où nous trouver?

Sur internet ou dans l'une de nos 200 permanences locales, l'AFOC est à vos côtés



Consommation

Vous avez acheté un produit sur internet et vous n'avez pas été livré ?

Téléchargez nos modèles de lettres



Votre propriétaire refuse d'effectuer certaines réparations lui incombant ?

Consultez nos fiches pratiques



www.afoc.net



Automobile: vers une révision du calendrier du passage au tout électrique

Alors que l'industrie automobile connaît de graves difficultés, la Commission européenne annonce le réexamen de l'interdiction de la vente de véhicules neufs à moteur thermique prévue pour 2035.

es industriels européens l'expriment depuis de nombreux mois : l'objectif d'une interdiction des ventes de véhicules neufs à moteur thermique en Europe (une mesure du Pacte vert) en 2035 n'est pas atteignable. Le chancelier Allemand Friedrich Mertz, lui-même, a demandé plus de flexibilité dans la réglementation eu-

ropéenne, lors de l'ouverture du Salon de l'automobile de Munich : « Il nous faut une réglementation intelligente, fiable et souple. »



La Commission européenne semble entendre les difficultés de cette filière industrielle à opérer une transition vers l'électrique dans un laps de temps si réduit. La présidente de la Commission a annoncé le 12 septembre que la mesure d'interdiction, qui devait être réexaminée



en 2026, le serait en fait « *le plus tôt possible* ».

En Allemagne, le secteur de l'automobile a perdu 50 000 postes entre mi-2024 et mi-2025. Volkswagen a annoncé se séparer de 30000 salariés d'ici à 2030 et stoppe la production de deux de ses usines allemandes. Des centaines de PME sous-traitantes subissent également des plans sociaux. Le géant équipementier automobile Bosch vient d'annoncer la suppression d'ici 2030 de 13000 emplois, principalement en Allemagne. Quant à la France, sur les douze derniers mois, 6500 postes auraient

été supprimés au total dans le secteur automobile. Et une étude de l'institut Xerfi, publiée en juin 2025, prédisait 75000 suppressions de postes dans les dix ans pour l'ensemble de la filière auto française. Cette hécatombe sur l'emploi est à mettre en lien notamment avec la puissante concurrence chinoise sur les véhicules électriques, ou encore avec la crise des

tarifs douaniers initiée par les États-Unis.

Depuis le début de l'année 2025, l'exécutif européen a lancé un « dialogue stratégique » sur l'avenir de l'industrie automobile. Est affichée la volonté d'aider un secteur aux prises avec ces difficultés multiples. Dans ce cadre, les constructeurs ont déjà obtenu le report de l'application d'une norme de performance concernant l'émission de CO₂ par les véhicules. Ils espèrent à présent que soit également repoussée de quelques années l'interdiction de vente des véhicules neufs à moteur thermique.

À quand l'égalité salariale entre les hommes et les femmes?

e 18 septembre, jour de mobilisation intersyndicale en France, était aussi, au niveau international, la cinquième édition de la journée de l'égalité de rémunération. L'occasion de rappeler que la convention C100 de l'OIT stipule que « chaque membre devra (...) encourager et (...) assurer l'application à tous les travailleurs du principe de l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale ». À ce jour, 173 pays (sur 187 États membres)

ont ratifié le texte qui date de 1951. Or, à l'échelle mondiale il existe toujours un différentiel de 20% en la défaveur des femmes.

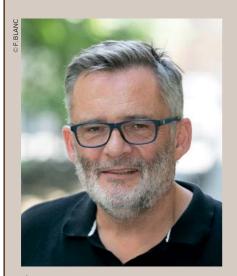
Un prochain guide de la CSI

Par un communiqué de presse, la Confédération syndicale internationale (CSI) vient d'annoncer la parution prochaine d'un guide sur les outils syndicaux permettant de parvenir à cette égalité. Et lors d'un débat organisé à

New York par la Coalition internationale pour l'égalité salariale, Cynthia Samuel Olonjuwon, représentante spéciale de l'OIT auprès de l'ONU, a mis en garde contre le fait que la numérisation et l'intelligence artificielle pourraient aussi bien favoriser l'équité que la compromettre : « Notre tâche commune est de saisir les opportunités et de maîtriser les risques afin que la technologie serve l'équité salariale plutôt que de la fragiliser. »

S. D.

Branche Autonomie: dernière-née des branches de la Sécurité sociale



Éric Gautron, secrétaire confédéral du secteur de la protection sociale collective.

a France, comme nombre de pays développés, va être confrontée à une accélération inédite du vieillissement de sa population (les plus de 75 ans représenteront 16,4% de la population en 2050 contre 10,4% en 2024), ainsi qu'à une hausse du nombre de personnes en perte d'autonomie (4 millions en 2050 contre 2.5 millions en 2015 ¹).

La question de l'instauration d'un risque « dépendance » a fait l'objet de nombreux rapports au cours des dernières décennies, mais c'est au moment de la pandémie qu'elle s'est véritablement invitée sur le devant de la scène. Partant du constat de la complexité du système, la loi du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie a chargé le gouvernement de remettre rapidement au Parlement un rapport « sur les conditions de création d'un nouveau risque ou d'une nouvelle branche de sécurité sociale relatifs à la perte d'autonomie² ». C'est finalement le choix d'une nouvelle branche qui a

été fait par le législateur avec un périmètre incluant les personnes âgées et celles en situation de handicap. FO, qui revendiquait de longue date la prise en charge d'un risque dépendance, n'était pas favorable à l'instauration de cette cinquième branche, regrettant que la dépendance n'ait pas été rattachée à la branche Maladie.

La CNSA³ est la caisse de la branche Autonomie. Elle est dotée de missions multiples (assurer l'équilibre financier de la branche, le pilotage et le financement d'allocations, garantir la qualité de l'accompagnement des personnes concernées...), mais les organisations syndicales n'ont qu'un strapontin au sein de son conseil (forte présence de l'État et des associations).

Autre particularité, la CNSA ne dispose pas de caisses sur le territoire. Elle entretient toutefois des liens avec de nombreux acteurs (ARS, conseils départementaux, MDPH...), appelés à se renforcer avec le déploiement du service public départemental de l'autonomie prévu pour 2025.

Les ressources de la branche Autonomie proviennent majoritairement de la CSG. FO n'a de cesse de dénoncer l'insuffisance de ses ressources, en dépit de la fraction supplémentaire de CSG qui lui est allouée depuis 2024 (+0,15 point).

L'objectif de dépenses de la branche Autonomie pour 2025 est de 42,3 milliards d'euros, en hausse de 6% par rapport à 2024, mais le solde pour 2025 sera d'ores et déjà déficitaire (-0,4 milliard d'euros).

Les enjeux en matière d'autonomie sont nombreux : garantir des projets de vie aux personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap, quels que soient leurs revenus et le lieu où elles résident, renforcer l'attractivité des métiers, améliorer les droits des proches aidants, repenser le modèle des Ehpad à bout de souffle...

FO défend l'instauration d'un ratio d'un professionnel par résident dans les Ehpad. L'annonce d'une augmentation de 50000 ETP à l'échéance 2030 (auparavant cet objectif était fixé pour la fin du quinquennat) est très insuffisante.

La cinquième branche de la Sécurité sociale ne doit pas être la cinquième roue du carrosse!

Plus que jamais, une loi pluriannuelle sur le grand âge et l'autonomie, maintes fois promise, maintes fois reportée par l'exécutif, est nécessaire.

¹Estimation INSEE.

²Étude d'impact de la loi du 7 août 2020.

³ Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.



Secteur de la protection sociale collective

À Laon, Sonoco liquide une usine cependant rentable

Le site de production de couvercles de boîtes de conserve devrait fermer en janvier prochain, entraînant la suppression de 115 emplois dans un bassin industriel déjà durement touché.

FO bataille pour des mesures d'accompagnement à la hauteur.

euf mois tout juste après la vente de leur usine au groupe américain Sonoco par le fonds d'investissement KPS Capital, les salariés du site Sonoco de Laon (Aisne) ont appris leur licenciement. L'usine, qui fabriquait jusqu'à présent des couvercles de boîtes de conserve, devrait fermer en janvier 2026, entraînant dans sa chute 115 des 128 emplois qu'elle compte. C'est l'histoire d'une débâcle industrielle, cela alors que les lignes de production ne sont même pas en déficit.

« Notre usine dégage un bénéfice stable », indique ainsi David Alexandre, délégué syndical FO, majoritaire sur le site. Sur le papier, l'entreprise est rentable – simplement, elle ne l'est pas assez aux yeux de son actionnaire. « Malgré des résultats qui sont loin d'être négatifs, c'est toujours la même justification : le "coût du travail" serait trop élevé en France, la rentabilité trop faible ou trop lente à venir », fustige David Wlodarczyk, secrétaire général de l'UD FO de l'Aisne.

Des délocalisations en Italie et en Hongrie

Après une grève d'une journée, à l'initiative de FO, les salariés ont fait savoir dans leur majorité qu'ils ne souhaitaient pas mener une longue mobilisation. Laquelle, forcément, aurait impacté douloureusement les salaires. Cela n'enlève en rien la détermination

de tous à obtenir des mesures dignes. Ainsi, lors de la négociation du PSE, le délégué FO n'entend pas se contenter d'indemnités supra-légales. « La moitié des salariés ont plus de 55 ans, quarante salariés ont plus de 57 ans. » David Alexandre veut donc avant tout obtenir des efforts significatifs du groupe Sonoco en matière d'accompagnement jusqu'à la retraite et de reclassement pour les plus ieunes.

Un tiers des lignes de production de l'atelier doit être transféré dans l'usine de Nantes (Loire-Atlantique), le reste sera délocalisé en Italie et en Hongrie. Le site de Laon sera transformé en plateforme logistique du groupe Sonoco, où resteraient les rares salariés non licenciés. Du déroulé des événements, David Alexandre garde un sentiment de « trahison ». « On vit dans un monde où ne compte que le profit. Quand on parle à la direction, on a l'impression de négocier une voiture. Or, non, on négocie pour nos vies! »

Fanny Darcillon

Logifare Katoen Natie : FO mène la négociation du PSE



n grève le 15 septembre à l'appel de leurs trois organisations syndicales – dont FO, majoritaire –, les salariés du site de logistique Logifare Katoen Natie, situé à Seingbouse (Moselle), ont obtenu un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE). « Nous avons perdu trois de nos quatre clients, et le quatrième ne va sans doute pas rester, explique Thérèse Martinez, déléguée syndicale FO du site. Nous pensons que, d'ici à la

fin de l'année, l'entreprise n'aura plus besoin des salariés. » Quatre-vingt-dix-huit emplois sont menacés.

Perte de clients ou volonté d'annuler les acquis sociaux?

La négociation du PSE démarrera début octobre. L'intersyndicale demande notamment une prime pour les départs volontaires, des indemnités de licenciement supra-légales, une reprise des salariés et de leur ancienneté si l'entreprise trouve de nouveaux clients, et le maintien du salaire et de la complémentaire santé pendant un an.

« La direction laisse filer les gros clients depuis des mois sans agir ou réagir. Le groupe, qui n'a à ma connaissance pas de difficultés financières, a décidé de se débarrasser de l'entreprise », analyse Alexandre Tott, secrétaire général de l'union départementale FO de Moselle. « Le groupe a de l'argent, estime Thérèse Martinez. Je pense qu'il veut remettre à plat les droits sociaux que les syndicats ont obtenus au fil des années, pour ensuite réembaucher dans des conditions moins-disantes. »



Schneider Electric prévoit la suppression de 130 emplois à Privas, FO se mobilise

Le groupe Schneider Electric a annoncé la fermeture des sites de Privas et Montélimar à l'horizon 2027, menaçant 130 emplois. Le syndicat FO, qui avait appelé tous les sites du groupe à une mobilisation le 15 septembre, dénonce une trahison de la direction et exige des mesures sociales à la hauteur du préjudice subi. Les négociations du PSE démarrent le 2 octobre.

n choc. Les quelque 130 salariés de Construction électrique du Vivarais (CEV), filiale du groupe Schneider Electric, ont appris de leur direction le 9 septembre la fermeture des sites de Privas, en Ardèche, et de Montélimar, dans la Drôme, à l'horizon de juin 2027. Les premières suppressions de postes sont annoncées dès le printemps 2026

La filiale est spécialisée dans la réparation et le reconditionnement d'onduleurs électriques et de cartes électroniques. Pour justifier son plan social, la direction a anticipé une cessation d'activité en 2030. « Schneider Electric a décidé de se fournir en onduleurs en Asie depuis plusieurs années et le groupe déconnecte le site de Privas des nouvelles gammes. Donc l'activité s'éteint peu à peu », explique Emmanuel Da Cruz,

coordinateur syndical de FO-Schneider, première organisation syndicale chez le géant du matériel électrique.

4,3 milliards d'euros de bénéfice net en 2024

Les machines de Privas vont être déménagées sur le site de Carros, près de Nice. Quant à la logistique, elle sera délocalisée aux Pays-Bas... chez DHL! « La direction nous parle de stratégie de groupe. Son intention est de fermer l'usine de Privas pour redonner du volume de travail au site de Carros, qui connaît lui aussi une baisse d'activité. Pour nous cette décision n'est pas valable », dénonce Carlos Marques, délégué FO chez CEV sur le site de Privas.

Après la signature de l'accord de méthode, les négociations du PSE vont

« entrer dans le dur » le 2 octobre, indique le militant, qui revendique une amélioration des conditions de mobilité et de départ, notamment via des mesures d'âge. La fédération FO-Métaux exige de la part du groupe la garantie du reclassement de l'ensemble des salariés sur les sites industriels du bassin d'emploi, afin d'éviter tout licenciement sec.

Le syndicat FO, qui redoute d'autres restructurations à venir au sein de Schneider Electric, avait appelé les salariés de tous les sites du groupe à se mobiliser le 15 septembre. Les militants sont d'autant plus remontés que le groupe Schneider Electric a enregistré en 2024 un bénéfice record de 4,3 milliards d'euros, en hausse de 7% sur un an. Ce qui ne l'empêche pas de percevoir chaque année 100 millions d'euros d'aides publiques.

Permis de conduire :

mobilisés le 29 septembre, les inspecteurs exigent des effectifs supplémentaires

es inspecteurs du permis de conduire étaient particulièrement nombreux ce lundi 29 septembre, rassemblés à Paris, sur la place de la République. Rejoints par le cortège des auto-écoles, ils ont dénoncé les délais d'attente bien trop longs entre deux présentations à l'examen national. Alors que la loi prévoit un délai maximum de 45 jours entre deux passages de l'examen, « ce délai a doublé entre 2019 et 2025, passant de 40 à 80 jours », pointait Philippe Destarkeet, secrétaire général du SNICA-FO. Dans de nombreux départements, le délai légal est

presque systématiquement dépassé. Et cela pour une raison simple : le manque d'examinateurs.

Appel à des grèves, chaque lundi dès le 6 octobre

« Nous sommes 1200 en tout sur le territoire alors que le nombre de candidats a augmenté de plus de 15% en cinq ans et tandis que le taux de réussite stagne à 55,9% depuis 2023 », indiquait le militant. Le résultat est mécanique : « Pour repasser son permis, il y a des bouchons! » Le SNICA-FO, ultra-majoritaire, exige le recrutement de cent cinquante inspecteurs supplémentaires pour pallier ces difficultés devenues systémiques. « Cette augmentation de 12% de nos effectifs représenterait un budget entre 7 et 8 millions d'euros. Ce n'est pas grand-chose pour une politique de taille nationale concernant la sécurité routière, et importante pour la jeunesse et l'emploi. » Le syndicat n'entend pas en rester là : dès le 6 octobre et chaque lundi, il appellera à la grève afin d'être entendu par les pouvoirs publics. Chloé Bouvier

Montauban: avec 98% de grévistes, les ouvriers de Biscuit International obtiennent gain de cause

Massivement mobilisés, les ouvriers de l'usine montalbanaise de Biscuit International, dans le Tarn-et-Garonne, ont obtenu le maintien de leur temps de pause. Une victoire doublée d'une autre : celle d'être enfin écoutés par la direction à propos des conditions de travail.

Is ont tous fait grève le 11 septembre à l'appel des trois organisations syndicales du site, dont FO, ultra majoritaire. Les ouvriers de l'usine de Montauban (Tarnet-Garonne) de Biscuit International France ont ainsi obtenu ce qu'ils demandaient : le maintien de leur temps de pause, mais aussi d'être écoutés par la direction. Ce n'était pas le cas à l'évidence. Ainsi, la décision de la grève est née de la modification unilatérale du temps de pause par la direction. « Au retour des congés d'été, nous avons eu la surprise d'apprendre que le temps de pause serait désormais d'une demi-heure par jour, quand la pratique avait toujours été d'une heure, dont une demi-heure tolérée », explique Robert Poncharreau, délégué syndical central FO de cette biscuiterie fabriquant des produits pour des marques de distributeurs et employant 600 salariés

en France, dont 390 à Montauban. Le 11 septembre, « 98% des ouvriers ont cessé le travail, aucune ligne de production n'a pu démarrer », précise le militant. Les ouvriers ont obtenu « une heure de pause par jour – la demi-heure tolérée est devenue un droit -, et des groupes de discussion, composés d'élus du personnel et de représentants de la direction, au niveau des lignes de production ».

Mettre « l'humain au cœur de l'entreprise »

Au-delà de l'attaque d'un acquis, « ce qui a fait éclater la colère, c'est l'absence de dialogue social », et cela depuis plusieurs années, souligne Robert Poncharreau. « Le site de Montauban rencontre des problèmes de maintenance - manque de

pièces détachées, d'investissements et manque de six mécanos – qui affectent sa productivité, explique le militant. En réduisant le temps de pause, la direction en faisait porter la responsabilité aux salariés. » La grève a souligné la demande de dialogue social et professionnel. Celle d'un encadrement « plus proche de la production », de managers « disponibles pour les ouvriers », la « fin des décisions unilatérales »... Plus globalement, la demande d'un retour de « l'humain au cœur de l'entreprise ». Si cela ne figure pas dans le protocole de fin de conflit, les ouvriers ont réussi à amener la direction à considérer ces demandes. « Les salariés sont revenus au travail avec un peu plus le sourire, car ils se savent écoutés. Et quand nous parlons de TMS, nous ne sommes plus pris à la légère », déclare le délégué FO. **Thierry Bouvines**

Pays de la Loire: large mobilisation pour défendre l'hôpital public



Is étaient près de deux mille à Nantes, le 16 septembre, à défendre « leur bien commun », « leur hôpital public ». La manifestation - du CHU à l'Agence régionale de santé (ARS) - était à l'initiative de FO, premier syndicat du secteur santé dans la région. D'autres organisations syndicales ont rejoint le cortège. Tous les manifestants - personnels des hôpitaux, des Ehpad, des structures médico-sociales publiques, etc.- ont revendiqué la fin des plans d'austérité dans la santé. « Le déclencheur, ça a été la circulaire que François Bayrou a envoyée aux ARS le 23 avril. Il demandait une économie supplémentaire [par rapport à l'Ondam, NDLR] de 1,1 milliard d'euros en 2025. Cela s'est traduit par des plans de performance conçus par les ARS pour les établissements », indique Benjamin Delrue, secrétaire de FO-Santé dans la région. En juillet, suivaient d'autres annonces de mesures d'austérité prévues pour 2026, présentées par le désormais ex-Premier ministre.

« Un premier rapport de force »

Si elle s'est déroulée à Nantes, la manifestation avait une dimension régionale. Et « les cinq départements de la région étaient représentés », souligne Benjamin Delrue. Durant l'été, il a fallu construire cette mobilisation. « Petit à petit, on a vu les prévisions concernant le remplissage des cars augmenter. Cela a constitué aussi un facteur de mobilisation », indique Jérémy Beurel, élu FO au CHU de Nantes. Se pose désormais la question de la suite à donner à ce mouvement. « Une chose est sûre, on ne peut pas en rester là », tranche Yann Le Fol, de l'UD de Loire-Atlantique. Une réunion est prévue fin septembre pour en discuter entre nous », précise-t-il. « Cette mobilisation est un premier rapport de force qu'il va falloir continuer, au sein des établissements », indique Benjamin Delrue. Chloé Bouvier



AT-MP: une journée nationale FO le 7 octobre

Alors que les accidents de travail graves augmentent, la confédération organise le 7 octobre, à son siège parisien, une journée consacrée aux AT-MP. Ouverte notamment aux élus des CSE, cette journée de formation vise entre autres à donner des clés pour contrer la sous-déclaration des accidents de travail.

es accidents de travail et les maladies professionnelles restent un problème massif : si les accidents de travail ont très légèrement fléchi selon le rapport de 2023 de l'Assurance maladie-risques professionnels (moins 1,5% en 2023 par rapport à 2022), leur gravité augmente : les accidents de travail, de trajet et les maladies professionnelles ont en effet entraîné 74,6 millions de jours d'incapacité temporaire en 2023, contre 72 millions en 2022. Et entre 2022 et 2023, les accidents de trajet

des salariés ont augmenté de 5.1% et les maladies professionnelles de 7,1%. Face à cet enjeu majeur, FO organise le 7 octobre une journée nationale sur « les accidents de trajet, les accidents de travail et les maladies professionnelles », au siège de la confédération, à Paris. Cette formation vise à aider les élus du CSE/CSSCT, les juristes des UD et des fédérations et les délégués syndicaux à accompagner



au mieux les salariés. « Les camarades nous ont fait part de leur besoin d'être davantage outillés sur les AT-MP. C'est en effet un sujet complexe. Outre le cadre législatif et l'indemnisation, on abordera les moyens d'agir en contentieux si un employeur conteste un accident de travail », explique Éric Gautron, secrétaire confédéral FO chargé de la protection

Lutter contre la sous-déclaration des accidents de travail

Lors de cette journée, les moyens d'agir face à la sous-déclaration des accidents de travail (AT) seront bien sûr abordés. Cette sous-déclaration a doublé en 2024 et est évaluée entre 2 et 3,5 milliards d'euros par an, souligne FO. Bien qu'ils soient légalement obligés de le faire, tous les employeurs ne déclarent pas les accidents du travail, afin d'éviter une majoration de leur taux de cotisation d'AT-MP. Ils renvoient

notamment les salariés vers leur médecin traitant, des arrêts de travail qui ne sont pas pris en charge par l'AT-MP. Enfin, des éclairages spécifiques seront présentés lors de cette formation, sur les troubles musculo-squelettiques, les risques psychosociaux (très niés des employeurs) et les accidents en cas de télétravail.

Ariane Dupré

Démantèlement du service du contrôle médical: FO dénonce un passage en force

u 1er octobre, le service du contrôle médical (SCM) ne sera plus une entité indépendante et ses 7168 personnels seront transférés aux caisses locales de l'Assurance maladie, au plus tard le 31 décembre 2025. C'est ce que prévoit un décret du ministère du Travail et de la Santé du 30 juin. Dès le début du projet, il y a un an, FO a condamné cette réorganisation du service du contrôle médical. Elle dénonce aussi l'absence de base juridique autorisant le transfert des personnels. Cette transformation du service du contrôle médical, prévue

dans la loi de financement de la Sécurité sociale de 2025, a en effet été censurée en février dernier par le Conseil constitutionnel. Et n'a pas fait l'objet d'une loi spécifique depuis.

Opposition tout terrain

FO ne désarme pas. Avec un autre syndicat, elle a saisi en avril le tribunal judiciaire de Paris pour contester la légalité du transfert des contrats de travail des agents du SCM. Le tribunal doit encore statuer sur le fond. « La Cnam avance

à marche forcée », dénonce Frédéric Neau, pour la section fédérale des organismes sociaux à la FEC-FO. En juillet, la direction a en effet imposé aux syndicats la négociation de deux accords sur l'accompagnement des personnels du SCM, au niveau de la branche (Ucanss) et de la Caisse nationale de l'Assurance maladie. Le premier est tombé faute d'accord majoritaire, FO ayant notamment fait valoir son droit d'opposition. Mais le second vient d'être approuvé le 26 septembre lors d'un référendum souhaité par deux syndicats.

Protection du patrimoine:

des signaux d'alarme

L'entretien du patrimoine historique coûte cher et pèse lourdement sur les budgets des communes. C'est ce qui ressort d'une enquête de la Cour des comptes publiée le 17 septembre.

l'heure actuelle, 23% des monuments historiques sont en mauvais état, dont 5% en situation de péril. La Cour des comptes a enquêté sur la protection du patrimoine historique, un patrimoine dont près de la moitié (45%) appartient aux collectivités locales et plus particulièrement aux communes.

Parmi ses conclusions, publiées le 17 septembre dernier, la juridiction estime que les dépenses liées à l'entretien ou la restauration du patrimoine sont difficilement soutenables. Si ces travaux sont co-financés par l'État, les régions et les départements, l'enquête révèle un reste à charge moyen pour les communes de 43% du montant des travaux. Et le périmètre du patrimoine protégé ne cesse de s'étendre, sur décision de l'État. Alors que les communes ont aussi, seules, l'obligation d'entretenir les édifices désaffectés non classés tels que les églises, casernes, tribunaux, hôpitaux, etc.

Les investigations de la Cour, menées auprès d'un échantillon de soixante-deux collectivités, révèlent également une insuffisance des dépenses d'entretien au regard de la part des monuments historiques présente dans le parc immobilier des communes. Ce manque d'investissement ne peut que surenchérir le coût des travaux ultérieurs.

Forte baisse du soutien régional

Or « les associations d'élus anticipent une réduction des subventions des régions et des départements aux investissements des communes ». Et pour cause, les départements et surtout les régions ont déjà entamé une diminution des dépenses concernant leur propre patrimoine, notamment de -32% pour les régions entre 2014 et 2020. De plus, la loi de finances 2025 a diminué de 16% les crédits d'autorisation d'engagement de travaux.

Dans ces conditions, on voit mal comment les communes pourront assumer leur obligation de préservation

du patrimoine. Même si la Cour des comptes recommande de dégager des marges de manœuvre via la simplification de certaines procédures, la mutualisation de moyens techniques, un meilleur partage de données avec le ministère de la Culture sur l'état des bâtiments et une programmation immobilière pluriannuelle.

Sandra Déraillot

AU CINÉMA LE 8 OCTOBRE



Documentaire

Des services publics à bout de souffle

Dans un établissement hospitalier désaffecté, d'anciens agents de la fonction publique sont réunis. Enseignant, policier, médecin, facteur, magistrat, ils et elles racontent pourquoi ils ont choisi de démissionner, s'attellent à reconstituer le lieu du travail qu'ils ont aimé et projettent la création d'un centre d'accueil pour accompagner des fonctionnaires, comme eux, en perdition. Hors service, le documentaire de Jean Boiron-Lajous, propose un regard précieux sur la souffrance d'agents motivés, attachés à leur mission, dévoués à l'intérêt général mais malmenés par les politiques d'économies, de réorganisation,

de révision des programmes et de course à la rentabilité imposée depuis de nombreuses années aux services publics. « Je l'ai aimé mon métier, mais il m'a bouffé », résume Nabil, le policier. Les objectifs chiffrés dans la police, la tarification à l'activité à l'hôpital, les actes chronométrés à La Poste devenue société anonyme... Leurs échanges permettent de faire le lien entre des métiers, des secteurs d'activité et des niveaux de responsabilité très différents. Constat : tous ces agents se sont heurtés aux mêmes politiques et leurs échanges mettent aussi en évidence la difficulté à se faire entendre de la hiérarchie, qu'il s'agisse d'alerter sur une maltraitance systémique des usagers ou des agents. « Soit tu t'adaptes, soit tu pars », conclut

Laure Beyret, conseillère handicap aux moult victoires

La conseillère confédérale Mission Handicap, nommée en juillet à la suite d'Anne Baltazar, poursuit son itinéraire militant après avoir créé la section FO de l'Institut national des jeunes sourds de Paris.

es langues étrangères, ce n'était pas le fort de Laure Beyret. « Je baragouine en anglais! », avoue-t-elle volontiers. Mais la nouvelle conseillère confédérale FO Mission Handicap avait une autre corde à son arc, plus rare et donc précieuse. « J'ai tout de suite été très à l'aise avec la langue des signes française. » Lors de ses études d'Histoire à Bordeaux, à la fin des années 2000, Laure Beyret, aujourd'hui 42 ans, file sur ses pauses de midi à l'Institut national des jeunes sourds (INJS) local pour y apprendre à « signer ». Là-bas, elle découvre aussi qu'on manque d'enseignants spécialisés. La suite ne fait plus de doute : c'est auprès des enfants et adolescents malentendants qu'elle s'engage comme professionnelle. « C'est une de mes grandes fiertés : avoir appris à écrire et à lire à des jeunes sourds, qui sont donc autonomes dans la vie et pourront tout affronter. »

Un parcours qui prend sa source dans l'histoire familiale de Laure Beyret. « Je viens d'un petit village de Dordogne qui, pour l'anecdote, s'appelle La Force, raconte-t-elle. Et dans ce village, il v a un grand établissement médico-social pour des personnes en situation de handicap, dont la surdité. Ma mère y travaillait. » C'est là que naît la sensibilité de la conseillère pour les questions de handicap. Issue d'une famille « pas politisée ni engagée syndicalement, on est plutôt introvertis sur les questions de militantisme », l'engagement syndical viendra plus tard, à l'occasion de sa titularisation à l'INJS de Bordeaux et pour laquelle se bat une collègue syndiquée à FO. « Je lui ai fait la promesse que je continuerai à militer. »

FO majoritaire depuis les dernières élections

La nouvelle fonctionnaire de l'enseignement spécialisé ne prend pas sa promesse à la légère. Lorsqu'elle arrive à l'INJS de Paris en 2012, il n'existe pas de section FO. Qu'à cela ne tienne, elle la crée et passe les dix années suivantes à favoriser le développement de sections FO à l'INJS de Chambéry et à l'Institut national des jeunes aveugles (INJA), ainsi que leur coordination à l'échelle du pays. « Aux dernières élections professionnelles en 2022, on présentait des listes dans les cinq instituts, et on est devenus majoritaires avec 21 sièges sur 32. »

Les cinq instituts en question regroupent à eux tous mille agents de la fonction publique. « On ne pèse rien au niveau national, mais FO s'est toujours souciée de tous ces petits syndicats, souligne Laure Beyret. Même des sujets qui sont petits en termes d'influence peuvent être portés très haut à FO. » Chaque année à la confédération se tient la journée Travail et Handicap, où tous les référents se regroupent autour d'un thème – cette année, ce sera autour des jeunes et des cadres en situation de handicap, le 27 novembre. La Mission Handicap de FO participe également au Duoday, événement ministériel qui donne à des personnes en situation de handicap l'opportunité de visiter certains lieux de travail

Pour Laure Beyret, la force de FO repose sur le maillage territorial unique de référents handicap : un par union départementale et un par fédération, parfois aussi dans certaines grosses entreprises. Négocier un accord handicap, éviter les licenciements pour inaptitude, faire titulariser des personnes hors concours dans la fonction publique : « On obtient plein de petites victoires, qui n'ont pas de prix. » Fanny Darcillon



